



Air France



Dossier TRANSITION PRO

LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE PERMET AUX SALARIÉS SOUHAITANT CHANGER DE MÉTIER OU DE PROFESSION DE FINANCER DES FORMATIONS CERTIFIANTES EN LIEN AVEC LEUR PROJET.



1 Le salarié doit déposer une **demande** de financement auprès de l'Association Transitions Pro de sa région qui instruira la demande et, si le projet est validé, prendra en charge les coûts afférents au parcours de formation. Il faut être en CDD, intérimaire ou en CDI depuis plus de 24 mois, exception faite pour les travailleurs handicapés, et avoir obtenu une **autorisation d'absence de l'employeur pour réaliser un parcours de reconversion pendant son temps de travail**. Cette demande peut être retardée de 9 mois.

2 La pertinence du projet de reconversion sera évaluée par la Transition Pro, ce qui en **permettra la prise en charge par l'organisme**.

3 Si le projet est validé par l'association de Transitions Pro régionale, celle-ci **prend en charge** l'ensemble des **coûts pédagogiques** de la formation. Le calcul de sa rémunération dépend notamment de son assiduité à la formation.

Jusqu'à 2 SMIC :

L'ensemble de la rémunération est pris en charge si le parcours de formation est réalisé pendant le temps de travail, pour toute la durée de du parcours de formation, y compris pendant le stage.

Au-delà de 2 SMIC :

- 90% de la rémunération la première année
- 60% les années suivantes.

4 Quelles incidences sur le contrat de travail ?

Pendant le projet, le contrat de travail est suspendu. À l'issue de la formation, si le salarié ne trouve pas immédiatement d'emploi en lien avec son projet, il réintègre son poste de travail ou un poste équivalent dans les conditions prévues par son contrat de travail.

Le temps passé en formation est assimilé à du temps de travail effectif pour le calcul des congés payés, de l'ancienneté, des primes liées à l'ancienneté dans l'emploi et les cotisations Retraite.

5 **Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire**

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre, ensemble, défendons notre avenir

Vos représentants CFE-CGC



Adhésion :-)

Contactez votre équipe CFE-CGC DGI via le mail : cfecgc.dgiory@gmail.com